3 542 procédures de recherche ou de contestation de paternité ont été engagées en France en 2015.
Riccardo Milani / Hans Lucas

Article abonné

Secret de famille

# Abbé Pierre, Alain Delon, Yves Montand : les "enfants cachés", un feuilleton judiciaire... et génétique

Par Chloé Sémat

Publié le 08/10/2024 à 19:00

Vingt ans après la réalisation d'un test de paternité – qui s'était avéré négatif –, Jean-Christophe Ménétrier persiste et signe : son père est bel et bien l'abbé Pierre, accusé d'agressions sexuelles et de viols par 24 femmes. Ces histoires d'enfants cachés fleurissent dans la presse et abondent les dossiers des généalogistes et autres spécialistes en droit de la filiation. Actions en justice, tests de paternité, recherches ADN… Les moyens sont nombreux pour remonter le filon de ses origines.

*« Je suis convaincu d'être le fils caché de l'abbé Pierre. »* Voilà des dizaines d'années que Jean-Christophe Ménétrier défend sa version. S'il est encore impossible de se faire une religion en la matière, la vaste polémique autour du fondateur du Mouvement Emmaüs, accusé d'agressions sexuelles et de viols par 24 femmes, change la donne et permet de relancer le débat. Ainsi, après avoir écrit un livre intitulé *L'abbé Père* en 2007, Jean-Christophe Ménétrier a annoncé, le 24 septembre dans les colonnes du *Progrès*, sortir un nouvel ouvrage dont le titre ne laisse que peu de doutes sur sa volonté : *La conviction pour livrer sa vérité*.

Cet homme de 53 ans est persuadé d'être né d'une liaison tenue secrète par l'abbé Pierre, qui aurait rencontré sa mère dans la première communauté Emmaüs à Neuilly-Plaisance. Le prêtre aurait en outre organisé ses obsèques au cimetière Père-Lachaise, en 1982, et fait transporter toutes ses affaires dans une communauté d'Emmaüs.

Déjà, en juin 2004 – et face à l'éventualité de l'éclatement d'un (nouveau) scandale au sein de l'Église – l'abbé Pierre avait accepté de se soumettre à un test ADN par prélèvement de salive, réalisé par le laboratoire de la préfecture de police de Paris. Si ce test s'est avéré négatif, Jean-Christophe Ménétrier n'abandonne pas ses convictions premières, prétextant que les examens ont été réalisés dans des *« conditions douteuses »*.

**À LIRE AUSSI : Catherine Bréchignac : "La généalogie et l'intelligence artificielle ont rapproché les individus de leurs racines"**

Ce n'est pas la première fois que les résultats desdits tests de paternité sont remis en cause, notamment dans le monde des célébrités. Et ce, pour le plus grand plaisir de la presse *people* et de leurs lecteurs, qui ne manquent pas un épisode de ces histoires de filiation secrète. Rappelons les déboires judiciaires d'Anne Drossart, du nom de l'amante cachée d'Yves Montand dans les années 1970. Lorsque cette dernière lui a appris qu'elle était enceinte, l'acteur a préféré mettre un terme à leur relation.

Quatorze ans après la naissance de la fille d'Anne Drossart, Aurore, en 1975, Yves Montand annonce publiquement être devenu père *« pour la première fois »* après la venue au monde de son fils Valentin. Pour Anne Drossart, s'engage alors une longue procédure judiciaire dans l'espoir de faire reconnaître sa fille comme l'enfant légitime de la star française. Mais en juin 1998, une décision de la cour d'appel a conclu à la non-paternité, au grand dam de l'intéressée qui juge ce verdict *« contestable »*. Selon elle, le test de paternité, basé sur l'analyse *post mortem* des restes d'Yves Montand (mort en 1991), a été réalisé dans *« des conditions plus*

*que douteuses ».*

## ACTION EN RECHERCHE DE PATERNITÉ

Pourtant, en France, les procédures concernant une recherche de paternité sont très encadrées. À noter que le test sur un prélèvement d'ADN est autorisé uniquement dans le cadre d'une action en justice – contrairement à nos voisins espagnols ou belges chez qui ils demeurent totalement libres d'accès. *« C'est une procédure lourde qui dure en moyenne deux ans »*, affirme Me Laurence Mayer, avocate en droit de la filiation.

Au cours du procès, les requérants sont censés fournir toutes les preuves possibles (photos, témoignages, lettres…) de la paternité de la personne poursuivie, à commencer par l'existence de relations intimes de la mère avec le père présumé pendant la période de conception de l'enfant.

**À LIRE AUSSI : Scandale chez les généalogistes : des centaines d'héritiers floués**

Selon Me Laurence Mayer, deux types de clientèles se lancent dans ce genre de procédure. D'un côté, *« les mamans qui ont la surprise de voir que le père ne veut pas reconnaître la paternité et qui veulent agir pour leur enfant en bas-âge »*, notamment dans le but d'obtenir une aide financière. De l'autre, *« les jeunes majeurs de 18 à 28 ans, qui se sentent rejetés et qui ne veulent pas laisser de blanc sur leur acte de naissance »*.

Pour rappel, dans ce cas de figure, l'action en recherche est enfermée dans un délai de dix ans à partir de la majorité de l'enfant. Une condition très restrictive visant à limiter ces types de recours *« au nom de la paix des familles »,* comme le regrette l'avocate. En comparaison, en Belgique, une telle action peut être introduite jusqu'aux 48 ans de l'enfant, et en Allemagne, le délai est imprescriptible.

## LE CAS ALAIN DELON

Lors de la procédure judiciaire, *« on recherche la nationalité de la mère au moment de la naissance de l'enfant »* pour savoir quel droit s'applique, précise l'avocate en droit de la filiation. C'est en ce sens que Me Laurence Mayer rappelle que, dans le cadre de l'histoire du fils caché d'Alain Delon – dont la mère, la chanteuse Nico, Christa Päffgen de son vrai nom, est de nationalité allemande – la procédure peut encore se prolonger.

Et ce, bien que le principal intéressé, Christian Aaron Päffgen – plus connu sous le nom d'Ari Boulogne –, ait été retrouvé mort à son domicile parisien le 20 mai 2023. De son vivant, Alain Delon n'a jamais reconnu son fils, 60 ans après sa naissance, et a toujours refusé de se soumettre aux tests de paternité. C'est pourtant la mère de l'acteur qui a élevé le garçon, adopté par son second mari, Paul Boulogne, dont il a légalement pris le nom de famille.

**À LIRE AUSSI : La généalogie, pourquoi tant de passion ?**

Ari Boulogne avait déposé une demande de reconnaissance en paternité devant le tribunal d'Orléans, mais la justice française a confirmé en appel en 2021 être *« terriblement incompétente »* pour juger cette demande, en raison du lieu de résidence de la star du « Samouraï », situé en Suisse.

Les espoirs, pour la famille d'Ari Boulogne, d'obtenir une réponse ne se sont toutefois pas éteints en même temps qu'Alain Delon, mort le 18 août dernier. L'action en justice ayant été reprise par les enfants du photographe, *« les juges peuvent désormais ordonner une expertise pour comparer leur empreinte génétique avec celle des membres de la famille du géniteur supposé - comme les enfants reconnus d'Alain Delon, par exemple »*, note Me Laurence Mayer.

## DES TESTS ADN ILLÉGAUX EN FRANCE

Peu de données sont communiquées en matière de recherche ou de contestation de paternité, les derniers chiffres publiés par le ministère de la Justice remontant à 2015. Cette année-là, 3 542 procédures avaient été engagées en France. Sans recourir à la justice, il existe par ailleurs des tests disponibles à la vente sur Internet. À partir d'un prélèvement à réaliser soi-même – le plus souvent par prélèvement buccal –, ces analyses sont ensuite envoyées à des laboratoires implantés aux États-Unis, en Suisse ou encore en Israël.

*« La France est le seul pays en Europe où ces tests ADN sont interdits »*, et où l'exécution d'une telle analyse est sanctionnée d'une amende de 3 750 euros, nous apprend cependant le généalogiste, Greg Wolf. Ce dernier est régulièrement contacté par *« des enfants qui recherchent leurs parents »* : *« En général, les clients arrivent en ayant déjà réalisé un test ADN et je les aide à analyser les résultats »* qui se matérialisent sous la forme de répartition des pourcentages des ethnies, permettant aux demandeurs de retrouver des parents sur la base d'un ADN partagé, souligne le spécialiste.

**À LIRE AUSSI : Ce qu'il vous en coûte vraiment en faisant un test ADN**

Bien souvent, ses clients vont arriver avec des idées bien arrêtées. *« Ils espèrent trouver des liens avec des familles royales, notamment en Belgique*, glisse Greg Wolf, dans un sourire. *Ils vont vouloir que je*

*prouve ces liens, alors que la plupart du temps, je vais justement leur prouver le contraire. »*

En six ans d'exercice, le généalogiste a par ailleurs pu noter une évolution dans sa clientèle. *« Il y a quelques années, c'était plutôt des grands-mères nées pendant la Seconde Guerre mondiale qui voulaient retrouver un bout de leur histoire. Aujourd'hui, les gens se posent des questions sur leur identité plus jeunes, dans l'objectif de transmettre une information à leurs progénitures »*, constate Greg Wolf qui affirme, en acceptant leur requête, *« vouloir respecter leur droit à connaître leurs origines »*.

Vous souhaitez donner votre avis sur cet article ? Commenter

Toutefois, le risque d'une telle procédure est d'aboutir à une fin de non-recevoir. *« Parfois, la personne que j'identifie n'a pas envie d'être mise en relation avec mon client. Et je le préviens dès le début : je ne peux pas communiquer les coordonnées de qui que ce soit sans son accord, c'est la loi »*, explique-t-il. Après l'espoir donc, vient la frustration.

Par Chloé Sémat


## NOS ABONNÉS AIMENT

"Beaucoup de choses fausses circulent sur ce décès" : de quoi est mort Michel Blanc

Un général oublié : comment De Gaulle a fait passer le débarquement corse à la trappe

Le Mans, Brest, Caen… Le classement des villes françaises où l'immigration progresse le plus

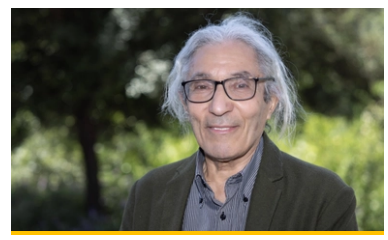

Boualem Sansal : "Les Français sont mentalement colonisés"


## PLUS DE SOCIÉTÉ

Procès

### "J'ai commercialisé des livres à l'idéologie abjecte" : un éditeur d'extrême droite condamné à 5 ans de prison

Paul Conge le 09/10/2024

On vous explique

### Tsuchinshan-ATLAS : pourquoi n'a-t-on toujours pas détecté toutes les comètes du système solaire ?

Margot Brunet le 09/10/2024

L'œil d'Audrey Jougla

### "Récompenser l'effort plutôt que le résultat", un antidote à la peur de l'échec chez les écoliers

Audrey Jougla le 08/10/2024

Mon premier et dernier jour dans l'enfer des stups à Marseille (1/5)

### Jacques Dallest, ancien procureur de Marseille : "J'ai vu beaucoup de gens déchiquetés à la kalach"

Bruno Rieth le 08/10/2024

Secret de famille

### Abbé Pierre, Alain Delon, Yves Montand : les "enfants cachés", un feuilleton judiciaire... et génétique

Chloé Sémat le 08/10/2024


## DÉCOUVREZ LE NUMÉRO DE LA SEMAINE

N° 1439 - DU 10 AU 16 OCTOBRE 2024

LIRE LE MAGAZINE


## LES ARTICLES LES PLUS LUS

1. Sans enquête ni autopsie, les causes de la mort de Michel Blanc à jamais floues
2. "J'ai refusé d'incendier la maison et j'ai quitté l'armée" : un ex-soldat de Tsahal raconte les exactions à Gaza
3. Hausses d'impôts : les classes populaires et moyennes finalement touchées… via leur facture d'électricité ?
4. "Leur violence est devenue incontrôlable" : pendant la guerre à Gaza, la colonisation s'emballe en Cisjordanie
5. "Des fillettes pendues à une branche" : Voulet-Chanoine, la colonne de sang au bout du cauchemar colonial

Procès

# Emploi présumé fictif au "Canard enchaîné" : un procès qui s'est ouvert à couteaux tirés... et reporté

Laurent Valdiguié le 08/10/2024

Vous souhaitez donner votre avis sur cet article ?

Commenter

“ LE GOÛT DE LA VÉRITÉ N’EMPÊCHE PAS DE PRENDRE PARTI ”

ALBERT CAMUS

## LE MAGAZINE

Déposer vos annonces légales

Voir nos annonces légales


POLITIQUE

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

MONDE

AGORA

CULTURE

ART DE VIVRE

NEWSLETTERS

PODCASTS

ARCHIVES

Foire aux questions

Mentions légales

Données personnelles et cookies

Gérer mes cookies

CGU et CGV

Formulaire de rétractation

Postuler à un stage

Flux RSS


## NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook Twitter